

BIOGAZ

En un an, Gaseo a trouvé ses marques

Celui qui se décrit comme « *un énergéticien jusqu'au bout des doigts* » depuis son plus jeune âge (il est « *tombé* » dans le sujet à 8 ans lors de la crise pétrolière de 1973) pouvait-il en douter ? Un an après sa création, Gaseo, qu'a créé Xavier Joly, avec un capital initial de... 5 000 euros, vient de signer son deuxième contrat pour la valorisation du biogaz issu de déchets, permettant à la *start-up* de prendre son rythme de croisière et de faire de nouveaux projets d'avenir. Son président a fait le point la semaine dernière devant la presse, à quelques jours du Salon (Lyonnais) de Pollutec où Gaseo sera présente.

Chez Elyo (devenu Cofely) en Allemagne, puis chez RWE, Xavier Joly a bâti une expertise du secteur qui, après un bref passage dans une activité de *trading* en Norvège pour l'énergéticien allemand, l'a conduit à revenir en France en 2002 participer à une première aventure de production d'électricité à partir de gaz de décharge. Les circonstances aidant, fin 2011, le moment lui semble venu de créer Gaseo. La PME signe dès février suivant un premier contrat avec le SICTOM Nord Allier, pour la valorisation annuelle du biogaz issu des 57 000 tonnes de déchets entrant sur le site d'enfouissement de Chézy (03) et ainsi de générer une production électrique pour 8,5 millions d'euros. Actuellement en phase de construction, l'installation des moteurs biogaz est bien avancée. La mise en service de l'unité de valorisation, d'une puissance de 1,2 MW, est envisagée pour début 2013, permettant à Gaseo de « *générer du cash récurrent* ».

En septembre dernier, la société signe un second contrat, permettant cette fois de revendre à EDF pour 12 M€ de production électrique sur la durée du contrat, avec le groupe Pizzorno Environnement délégataire du centre d'enfouissement de la Communauté des communes de l'Arc Mosellan. L'enjeu ? Valoriser le biogaz émis par les 70 000 tonnes de déchets entrant annuellement sur le site. La mise en service est prévue fin 2013. Un contrat de 15 ans permettra d'investir au total 1,7 M€ dans ce nouveau projet. Il s'agira, là, d'une « *cogénération à caractère industrielle, puisque électricité et chaleur seront produites au rythme de 8 000 heures par an* ». Mais l'année n'est pas finie, dit Xavier Joly, en négociation exclusive sur deux autres projets pour une enveloppe globale de production électrique de 15 à 20 M€.

Tout un ensemble d'éléments favorables explique cette réussite rapide. Pour les PME et collectivités, auxquelles s'adresse l'offre de Gaseo, assise sur le tarif d'achat de l'électricité défini par l'arrêté ministériel du 19 mai 2011 (environ 9 centimes d'euro/kWh), l'intérêt est d'éviter la taxe générale sur les activités polluantes, dont le niveau est appelé à doubler d'ici à 2015. Ainsi, l'installation construite sur le site du SICTOM Nord Allier lui permettra d'économiser dès l'an prochain 300 000 €, auxquels viennent s'ajouter une rémunération pour l'électricité produite de 30 000 € par an. Un argument de poids... Mais il n'est pas le seul. Xavier Joly se dit « *étonnamment et positivement surpris* » en cette phase de sortie de crise financière de l'accompagnement enthousiaste des « *partenaires bancaires, qui attendent nos prochains projets avec impatience* ». Enfin, les autorisations nécessaires aux travaux ont été obtenues dans un délai très court. Tous avantages qui pourraient faire rêver bien d'autres acteurs des énergies renouvelables...

S'il se déclare « *assez content* » d'avoir engrangé ces deux contrats, le président de Gaseo ne compte pas s'endormir en si bon chemin. Le gaz de décharge est une « *niche* » – il reste une cinquantaine de sites à équiper –, et la société a déjà « *d'autres sollicitations sur d'autres types de biogaz* », pour les stations d'épuration, notamment. Il témoigne aussi de l'engouement pour les projets de méthanisation, « *beaucoup de demandes auxquelles on ne s'attendait pas* ».

Mais sur ce créneau, la prudence est de mise : il ne faut pas, dit-il, se cacher la complexité des projets, c'est un métier à part. La multiplicité des projets inquiète aussi : « *il y a des zones, dit-il, où l'on va s'arracher les intrants* ». En revanche, concernant l'injection de biométhane, c'est « *un sujet*

que Gaseo est en train d'approfondir», reconnaît-il. Le dossier de presse précise que la société travaille déjà sur un premier projet concret allant dans ce sens.

Les 20 M€ de chiffre d'affaires générés par les contrats obtenus vont, quoi qu'il en soit, permettre « d'adapter notre structure de ressources ». De trois personnes actuellement, les effectifs vont passer à quatre en janvier, cinq durant le premier trimestre 2013. D'autre part, pour asseoir la société dans une « vision pérenne, durable », un conseil de surveillance a été créé autour de « vrais mordus de l'entreprise » mais aussi « des professionnels très pointus » : l'ancien directeur général d'Elyo, l'ancien propriétaire d'Idex Energie et un financier, « une star du LBO ».

Autre démarche à venir : la société va engager dès 2013 un programme de R&D de 12 à 24 mois avec la construction d'une installation pilote. Ses missions ? Effectuer tout d'abord des mesures exactes de polluants contenus dans les biogaz, directement sur les sites de production (décharges, stations d'épuration, unités de méthanisation). Déterminer ensuite précisément les coûts réels de traitement du biogaz produit. Une enveloppe d'environ 80 à 100 000 € sera dégagée à cet effet.

« On n'a pas chômé, reconnaît le président de la PME. Nous avons beaucoup de travail, beaucoup de projets, des banquiers qui nous suivent... ». Un satisfecit qui, par les temps qui courent, fait du bien à entendre.

Elisabeth Salles

A LA LOUPE

La place du biogaz

En 2010, en France, la production d'électricité par biogaz équivalait à la consommation de 200 000 foyers, la production de chaleur représentait 129 000 tonnes équivalent pétrole. En 2020, le biogaz doit permettre d'alimenter l'équivalent de 800 000 foyers en électricité renouvelable (hors chauffage) et de produire l'équivalent de 555 000 tonnes de pétrole en chaleur renouvelable.